

CENTRE DE FORMATION CONTINUE DE L'AP-HP : *MANAGEMENT ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL HOSPITALIER* (CFC : MPPPH - PIC DRH / CFDC) ET CELLULE DE COORDINATION DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE ET DES CARDIOMYOPATHIES (CCICC) DU CHU H. MONDOR DE L'AP-HP

FORMATION DES INFIRMIER-E-S S'INSCRIVANT DANS LE PROTOCOLE DE COOPERATION DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE

7 jours en discontinu : entre février et juin 2022.

03, 04 février ; 09, 10 mars ; 07, 08 avril ; 13 mai 2022

+ 1 journée à distance (après la fin de la formation) : 14 OCTOBRE 2022

Code stage : 101874545

Campus Picpus de l'AP-HP

CFC : MPPPH

33 Boulevard de Picpus - 75012 Paris

**FORMATION DES INFIRMIER-E-S S'INSCRIVANT DANS LE
PROTOCOLE DE COOPERATION DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE**

***Partenariat entre la CCICC du CHU Henri Mondor et le Centre de Formation Continue de l'AP-HP :
Management et Pratiques Professionnelles pour le Personnel Hospitalier***

Cette formation s'inscrit et accompagne le protocole de coopération, initié auprès de l'HAS par le CHU H. Mondor, et encadré par l'article 51 de la loi HPST 2009 ;

*Le protocole de coopération « **Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémedecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un infirmier** » est autorisé par arrêté ministériel du **27.12.19 publié au JO du 31.12.2019** [<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00003969941>]*

Il permet la prise en charge des patients insuffisants cardiaques par des infirmier-e-s à certaines étapes de leur parcours de soins, en collaboration avec les médecins cardiologues. La formation spécifique et indispensable à cet exercice, associe des activités dérogatoires et des activités de coordination.

Commanditaires, Intervenants

Pr Thibaud DAMY (PU-PH), Dr Silvia Oghina (CCA), Sandrine DIAS (IDE), Michel FRELAT (IDE), Armelle DUCHENNE (CS), CCICC CHU H. MONDOR, AP-HP

Responsables pédagogiques

Eric ZAOUÏ (CSS, Formateur), Harold LACOULONCHE (Assistant de formation), CFC : MPPPH, CFDC, DRH, AP-HP

Public concerné

Infirmier-e-s DE inscrit dans un projet structuré de prise en charge des patients IC incluant l'adhésion au protocole de coopération liant l'infirmier-e (délégué) au médecin cardiologue (délégant) « Suivi des patients traités pour insuffisance cardiaque par un-e infirmier-e avec prescriptions de traitements et d'examens, avec ou sans télémedecine », dans un établissement de santé ou en ville (AP-HP et hors AP-HP)

Conditions d'accès

Pré-requis indispensables :

- Avoir **2 années d'expérience** d'IDE si possible en **cardiologie**
- Etre **titulaire** (ou **être inscrit** au) du **DIU sur l'Insuffisance cardiaque**, incluant 40 heures d'ETP
- Une immersion au sein d'une structure prenant en charge des patients IC, au cours ou à proximité de la formation institutionnelle, est un incontournable qui conditionne et optimise le transfert des connaissances et des capacités développées

Une fiche pédagogique d'informations et un pré-test de connaissances (obtenus par courriel) devront être retournés aux responsables pédagogiques avant le début de la formation

Modalités pratiques d'inscription : voir page 4

Finalités de la formation

Accompagner, dans le cadre du protocole de coopération, le développement de compétences de coordination et la délégation d'actes médicaux dérogatoires à un-e IDE souhaitant se spécialiser dans l'IC. Ce dispositif vise à améliorer la qualité de prise en charge et la qualité de vie des patients insuffisants cardiaques, en présentiel et en télémédecine

Objectifs de la formation

Au terme de la formation institutionnelle (CFCMPPPH) et de la période d'immersion au sein d'un terrain de stage, les IDE formé-e-s seront à même de réaliser les actes dérogatoires dans le processus de prise en charge des patients atteints d'IC :

- Participer à l'annonce du diagnostic d'insuffisance cardiaque ou de cardiomyopathie
- Réaliser l'évaluation, la synthèse et l'actualisation du dossier médical
- Décider de l'opportunité, du nombre de consultations de titration et/ou de la mise en place de la télésurveillance,
- Réaliser des consultations spécialisées IC : mener un interrogatoire, réaliser un examen physique orienté IC
- Prescrire et analyser les bilans biologiques en lien avec l'IC : NFS, ionogramme sanguin, créatininémie, urémie, peptides natriurétiques, troponine, CRP, bilan martial, INR, bilan hépatique
- Prescrire et adapter les posologies des médicaments en lien avec l'IC selon des algorithmes définis
- Réaliser la télésurveillance et définir la conduite à tenir en fonction des alertes reçues
- Réaliser de la téléconsultation et orienter les patients selon la gravité des symptômes
- Effectuer les tests définis dans le cadre d'une évaluation cardio-gériatrique
- Orienter les patients vers d'autres professionnels de santé médicaux et paramédicaux
- Prescrire le transport et le matériel médical nécessaire au maintien à domicile

Axes de travail proposés

- Physiopathologie : les signes d'insuffisance cardiaque (droite et gauche)
- Le parcours de soins du patient et les intervenants pluri-professionnels
- Annonce et suivi d'annonce de l'insuffisance cardiaque- Le positionnement de l'ide
- Accompagnement du patient atteint de maladie chronique
- Les traitements médicaux de l'insuffisance cardiaque adaptés à la titration
- Réalisation et interprétation d'un ECG (orienté titration et troubles du rythme)
- Synthèse clinique d'un dossier patient en insuffisance cardiaque
- La conduite de l'entretien en consultation
- Consultations infirmières suivies : de titration, non programmées
- Télésurveillance, téléconsultation
- Mise en pratique transversale
- Compléments de la prise en charge : le maintien à domicile, approche spécifique du sujet âgé, facteurs de risques extracardiaques
- Pré et post test des connaissances attendues au terme de la formation
- Retour d'expérience : transfert de la formation suivie au CFCMPPPH ; analyse et synthèse de l'expérience capitalisée au cours de la période de stage

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **Pour les professionnels de l'AP-HP** : modalités d'inscription habituelles (auprès du responsable de formation continue local de l'établissement après validation de l'encadrement)

CODE stage : 101874766 CODE session :

Pour les professionnels extérieurs à l'AP-HP :

Demander la fiche d'inscription et les modalités d'inscription (convention de formation ; **COUT DE FORMATION : 250 EUROS/JOURNEE, AJUSTABLE** selon le nombre de participants par établissement –nous consulter) auprès de Harold LACOULONCHE, assistant de formation

☎ : 01 86 69 22 27- harold.lacoulonche@aphp.fr

- **OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PROFESSIONNELS (AP-HP ou hors AP-HP) :**
DEMANDER ET RESTITUER PAR COURRIEL LA FICHE PEDAGOGIQUE
D'INFORMATIONS ET DU PRE-TEST DE CONNAISSANCES (date butoir le 17
décembre 2021) auprès de :

Eric ZAOUÏ, Responsable pédagogique, CFC : MPPPH

☎ : 01 40 27 44 14 - eric.zaoui@aphp.fr;

Directrice CFCMPPPH et CFDC AP-HP : Michèle JARRAYA, (DS, CGS)

ACCÈS

Pour accéder au bâtiment du Campus

Picpus :

Se munir obligatoirement d'une pièce d'identité (ou de la carte professionnelle AP-HP) contre laquelle un pass vous sera donné pour accéder au Campus.

Voiture

Parking public «Picpus Nation » payant, entrée au 96 boulevard de Picpus, 75012 Paris

Métro

Ligne 6 station Picpus ou Bel-Air

RER

Ligne A, arrêt Nation

Bus

Ligne 29, arrêt Picpus, Santerre

Ligne 56, arrêt square Courteline

LIEN DE TELECHARGEMENT SUPPORT DE COURS

A déterminer

Lien vers Plan de formation Catalogue 2021 interactif : **LE LIEN CALAMEO**

<https://fr.calameo.com/read/0040218274bdd79e28793>

Pour visualiser le plan de formation 2021 pour le CFC :MPPPH, Centre de Formation Continue de l'AP-HP :**Management et Pratiques Professionnelles pour le Personnel Hospitalier :**

http://plandeformation.aphp.fr/plans_cfdc.php?so=21